

## [ Les violences faites aux femmes ]

Vous êtes **témoin** ou **victime** de violences au sein du couple, mariages forcés, mutilations sexuelles féminines, prostitution, traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, harcèlement sexuel et violences au travail, viol et agression sexuelle, polygamie.

VIOLENCES FEMMES INFO

**APPELEZ LE**  
**3919\***

\* Appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe.

[www.stop-violences-femmes.gouv.fr](http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr)



## [ Si vous êtes victime ]

Accompagnement juridique

☛ **Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)**

de Metz-Thionville ☎ 03 87 76 03 48

de Moselle-Est ☎ 03 87 84 31 25

*Permanences décentralisées : contacter les CIDFF*

☛ **Association Thionvilloise d'Aide aux Victimes (ATAV)**

☎ 03 82 59 20 03

*Permanences décentralisées : contacter l'ATAV*

## [ Si vous êtes victime de viol ou d'agression sexuelle ]

☛ **Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)**

de Metz-Thionville ☎ 03 87 76 03 48

de Moselle-Est ☎ 03 87 84 31 25

[ ...de la prostitution ou de la traite des êtres humains ]

☛ **Mouvement du Nid** ☎ 03 87 36 27 06

**Les violences au sein du couple, comme les autres formes de violences faites aux femmes, sont punies par la loi.**

## Les contacts utiles en Moselle

**VIOLENCES  
CONTRE LES FEMMES**

**LA LOI VOUS PROTÈGE**

### [ Si vous êtes victime de violences au sein du couple ]

- ☛ **Inform'elles** ☎ 03 87 35 05 64 - Accueil de jour départemental
- ☛ **LéA** ☎ 06 80 66 57 05  
Lieu d'écoute d'accueil et d'accompagnement Bassin thionvillois
- ☛ **Service d'accompagnement et de prévention des violences conjugales** ☎ 03 87 87 20 55  
Lieu d'écoute d'accueil et d'accompagnement Moselle-Est et Sud
- ☛ **Référente Violences conjugales** ☎ 07 77 95 29 60  
Secteur géographique : Fameck - Audun Le Tiche - Sierck Les Bains

**Mariée ou non, avec ou sans enfant,  
vous avez le droit de partir à tout moment.  
Un départ peut se préparer avec de l'aide.**

### [ Si vous êtes dans une situation d'urgence ]

- ☛ **Police et gendarmerie** ☎ 17  
(112 à partir d'un portable/114 malentendants)
- ☛ **Hôtel de Police de Metz** ☎ 03 87 16 17 17
- ☛ **Pompiers** ☎ 18 ☛ **SAMU** ☎ 15
- ☛ **Urgence hébergement** ☎ 115

### [ Si vous avez besoin d'un accompagnement social ]

- ☛ **Centre Moselle Solidarité :**  
<http://www.moselle.fr/vivrelamoselle/Pages/Solidarite/LesCentreMedicoSociaux.aspx>  
ou se renseigner à la Mairie  
ou au Centre communal d'action sociale (CCAS) de votre commune.

### [ Pour porter plainte ]

- ☛ **Gendarmerie** ☎ 17 - (112 à partir d'un portable/114 malentendants)
  - Un-e référent-e violences intra-familiales dans chaque brigade
  - Un-e intervenant-e social-e : compagnie de gendarmerie de Thionville, de Forbach et de Boulay.
- ☛ **Police** ☎ 17 (112 à partir d'un portable/114 malentendants)
  - Hôtel de Police de Metz ☎ 03 87 16 17 17 - Intervenant.e social.e - psychologue
  - Circonscription de Forbach ☎ 03 87 84 41 00 - Intervenant-e social-e
  - Circonscription de Freyming-Merlebach ☎ 03 87 04 47 10
  - Circonscription de Hagondange ☎ 03 87 71 45 21
  - Circonscription de Sarrebourg ☎ 03 87 03 21 63
  - Circonscription de Sarreguemines ☎ 03 87 98 42 54
  - Circonscription de Thionville ☎ 03 82 53 39 80 - Intervenante social-e

### [ Pour se faire soigner et établir un certificat médical ]

- ☛ **À l'hôpital**  
(Service des urgences ou dans les unités médico-judiciaires)
- ☛ **Auprès d'un médecin généraliste**  
Qu'une plainte soit déposée ou non,  
**il est important de faire constater le plus tôt possible par un médecin les violences subies,**  
qu'elles soient physiques ou psychologiques.

Le **certificat médical de constatations** est un élément de preuve utile dans le cadre d'une procédure judiciaire, même si elle a lieu plusieurs mois après.